



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00603
Numéro SIREN : 351 371 380
Nom ou dénomination : A.N.T.E.

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2017 sous le numéro de dépôt 5601

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RECEPISSE DE DEPOT

A.N.T.E.

1793 route de Neufchâtel
76230 Bois Guillaume

V/REF :

N/REF : 89 B 603 / 2017-B-5601

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 21/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.N.T.E.
Société à responsabilité limitée
1793 route de Neufchâtel
76230 Bois Guillaume

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-5601 le 08/09/2017

R.C.S. ROUEN 351 371 380 (89 B 603)

Fait à ROUEN le 08/09/2017,

LE GREFFIER



COMPTES ANNUELS

2016

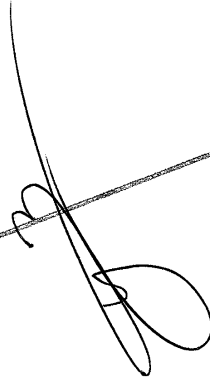
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANTE

1793 route de Neufchâtel
76230 BOIS GUILLAUME

APE : 8020Z-
Siret : 35137138000012

Copie certifiée
Conforme



CABINET LONGUEMART
CONSEILS ET ASSOCIÉS

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'ordre de Rouen

177, rue Eau de Robec 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 65 Fax. 02 32 76 65 66

Courriel: info@cab-longuemart.fr

Web: www.cab-longuemart.fr

Désignation de l'entreprise		EURL ANTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1793 route de Neufchâtel 76230 BOIS GUILLAUME		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 1 3 7 1 3 8 0 0 0 0 1 2		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 894	AG	2 412	13 481
		Fonds commercial (1)	AH	46 039	AI		46 039
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	25 792	AQ	25 347	445
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 679	AS	15 462	6 217
		Autres immobilisations corporelles	AT	45 634	AU	32 786	12 848
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 111	BI		1 111
TOTAL (II)		BJ	156 151	BK	76 008	80 143	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	40 042	BU		40 042
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	186 791	BY	2 061	184 730
		Autres créances (3)	BZ	31 309	CA		31 309
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	56 355	CG		56 355	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 291	CI		12 291	
	TOTAL (III)	CJ	326 791	CK	2 061	324 729	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	482 942	1A	78 069	404 873	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			7 927	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			
				(3) Part à plus d'un an		CR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL ANTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)			DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 914	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	3 713	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	89 016	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	110 644	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	63 264	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	50 145	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	97 146	
	Dettes fiscales et sociales			DY	75 715	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	404	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	7 552	
TOTAL (IV)			EC	294 228		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	404 873		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	254 401
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ANTE						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	580 414	FB		FC	580 414		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	490 074	FH		FI	490 074		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 070 488	FK		FL	1 070 488		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 595		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 643		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 082 728	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	254 554		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 817		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	195 177		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 033		
	Salaires et traitements*					FY	378 778		
	Charges sociales (10)					FZ	134 396		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	9 273	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 615	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	989 646		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	93 081		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	11	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 708	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 708	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 697)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	90 384		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL ANTE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 990	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	35 990	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 388	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	35 063	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 812	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38 265	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 275)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(907)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 118 729	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 029 713	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	89 016	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 992
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 189	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 388			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	35 063			
Amortissements des immobilisations	1 812			
Produits des cessions d'éléments d'actif		35 990		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 404 873 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 89 016 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

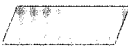
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : non applicable
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 16 830 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	46 040			46 040
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 057	13 837		15 894
Immobilisations incorporelles	48 097	13 837		61 934
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	120 689		94 897	25 792
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 216	5 464		21 680
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 289		5 688	21 600
- Matériel de transport	656		656	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 007	2 305	5 279	24 034
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	191 858	7 769	106 520	93 106
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 112			1 112
Immobilisations financières	1 112			1 112
ACTIF IMMOBILISE	241 066	21 606	106 520	156 152

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	38 112
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	38 112

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 057	356		2 413
Immobilisations incorporelles	2 057	356		2 413
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 202	3 246	60 101	25 347
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 622	1 841		15 462
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 841	3 689	5 688	11 842
- Matériel de transport	361	28	388	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 296	1 927	5 279	20 944
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	134 321	10 731	71 456	73 596
ACTIF IMMOBILISE	136 378	11 086	71 456	76 008

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 231 505 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 112		1 112
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	186 792	186 792	
Autres	31 310	31 310	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 292	12 292	
Total	231 505	230 393	1 112
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	4 249
Total	4 249

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 000,00 euros décomposé en 16 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 294 229 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

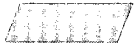
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	63 265	23 437	39 827	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 146	97 146		
Dettes fiscales et sociales	75 716	75 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	50 550	50 550		
Produits constatés d'avance	7 552	7 552		
Total	294 229	254 402	39 827	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 853			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	15 959			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs fact. non parvenues	4 526
Org. soc. charg. à payer	5 975
Etat charges à payer	1 600
Total	12 101

Notes sur le bilan
Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	12 292		
Total	12 292		



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

«A.N.T.E.»
SARL au capital de 16.000 €uros
1793, route de Neufchâtel
76230 BOIS GUILLAUME
RC ROUEN 351.371.380

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
Clos le 31 décembre 2016
Assemblée générale en date du 30 juin 2017

RESOLUTION PROPOSEE

TROISIEME RESOLUTION

Le gérant propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 89 016.19 € en totalité sur le compte "Autres Réserves" qui ressortira à 92 729.90 €uros.

Il est rappelé pour mémoire que le CICE non distribuable de l'exercice s'élève à 16 830 €uros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION ADOPTEE

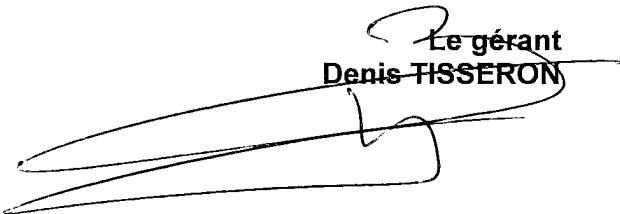
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 89 016.19 € en totalité sur le compte "Autres Réserves" qui ressortira à 92 729.90 €uros.

Il est rappelé pour mémoire que le CICE non distribuable de l'exercice s'élève à 16 830 €uros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.


Le gérant
Denis TISSERON